NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux essentiels.

Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire annuel comprend les étapes suivantes : Rapport d'Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décision(s) Modificative(s) et enfin le Compte Administratif.

La Ville de Bollène déploie son activité au sein de 2 budgets :

1. le budget principal qui représente un volume financier de 33 093 359.49€,
2. le budget annexe de l'assainissement des eaux usées qui représente un volume financier de 3 792 498,40€.

BOLLÈNE 03 AVR 2023

LE MAIRE,

MAIRIE DE BOLLENE * DIRECTION GENERALE DES SERVICES *

Anthony ZILIO

1. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BOLLENE : 33 093 359.49 €

En €	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	20 800 614.00	21 431 156.00
Mouvements d'ordre	*3 466 227.53*	*51 200.00*
REPORT RESULTAT 2022		2 784 485.53
TOTAL FONCTIONNEMENT	**24 266 841.53**	**24 266 841.53**
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	5 902 077.53	4 788 747.24
Mouvements d'ordre	*51 200.00*	*3 466 227.53*
Restes à réaliser	*1 203 524.13*	*571 543.19*
REPORT RESULTAT 2022	1 669 716.30	
TOTAL INVESTISSEMENT	**8 826 517.96**	**8 826 517.96**
TOTAL DU BUDGET	**33 093 359,49**	**33 093 359,49**

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes par section de fonctionnement et d'investissement.

Les priorités qui ont prévalu à la construction du budget principal 2023 de la Ville sont axées sur l'amélioration des services de proximité, la poursuite du programme de rénovation et de mise en sécurité des équipements et du patrimoine communal.

Le désendettement de la commune se poursuit :
Au 1er janvier 2023, le capital restant dû de la dette sur le budget principal est de 13 626 082 €, soit 996 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 816 € par habitant.
Le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élèvera à 12 318 582€ le montant de la dette par habitant s'élèvera alors à 901€.

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT – Détail des mouvements réels

1.1.1. Les dépenses réelles : 20 800 614 € - 1521 € par habitant / 1 213 € en moyenne nationale

Les dépenses se répartissent comme suit :

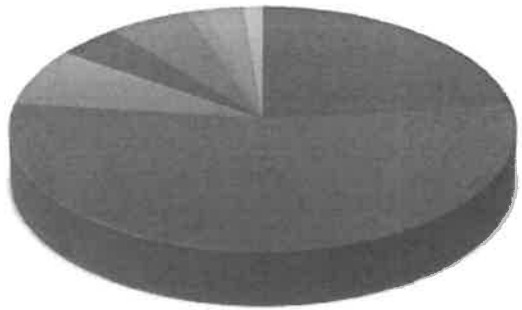

- **58% de charges de personnel, soit 12 150 000 € - la moyenne nationale est de 64%**

- **23% de charges à caractère général, soit 4 714 430 €**
  De manière globale les charges à caractère général subissent une évolution de 8.6%
  - *Les budgets destinés à l'entretien des équipements sportifs et culturels communaux, ainsi que le développement des actions socio culturelles sont maintenus à des niveaux élevés*
  - *La reprise en régie par la commune de l'entretien du canal de Pierrelatte et des obligations qui lui incombent en tant que propriétaire constituent des dépenses nouvelles tant en fonctionnement qu'en investissement.*
  - *Outre l'inflation estimée à 5% en 2023 particulièrement sur les matières premières et les hausses de coûts de l'énergie, les coûts de fonctionnement induits (maintenance, énergie) par les équipements crées par l'ancienne municipalité qu'elle n'avait pas évalué et anticipé, viennent également augmenter le montant des charges à caractère général.*
  - *Les moyens alloués aux activités dédiées à l'éducation, l'enfance et désormais la jeunesse sont augmentés de 40% : augmentation de la capacité d'accueil en accueil péri et extra scolaire, études surveillées pour les élèves de primaire, soutien scolaire pour les collégiens, accueil jeunes et point information jeunesse, séjours vacances.*
  - *La participation de la commune de Bollène aux services communs intercommunaux jeunesse, marchés publics et entretien des locaux pour un montant prévisionnel de 350 000€.*

- **11% de charges de gestion courante soit 2 223 484€ dont :**
  - Les subventions pour un montant de 1 115 100€ dont celle attribuée au CCAS (802 000€). ainsi que celles destinées *à l'accompagnement des activités associatives qui augmentent en 2023 de 10%.*
  - Les participations obligatoires pour un montant de 874 151 € dont le Service Départemental d'Incendie et de Secours (618 141€ + 2% €), l'Ecole Sainte Marie (150 000€), le SIAERH (50 100 €)...
  - *Le déploiement des outils informatiques (logiciels métiers et espace numérique de travail dans toutes les écoles Bollénoises) afin de permettre aux Bollénois de bénéficier de la*

dématérialisation des services publics plus réactifs et dont les droits d'utilisation (Informatique en nuage) sont en augmentation de 50% (70 900€).

- *1.45% de charges financières* composées des intérêts de la dette (302 000 €),
- 0.40% d'autres charges de gestion principalement composées des subventions exceptionnelles attribuées aux associations (78 000€) pour permettre notamment à la commune de soutenir les initiatives sportives ,culturelles et éducatives locales ponctuelles, en fort développement ces derniers mois et qui rayonnent souvent au-delà de notre commune. (Pont des générations, Bolléthon, Virades de l'espoir, tournois et compétitions sportives, etc...)
- 0.41% de dotations et provisions composées essentiellement des provisions pour risques sur contentieux antérieurs (75 000 €).

- 6% de prélèvements obligatoires ou de reversements , soit 1 243 100 € au titre de la solidarité nationale entre collectivités

1.1.2. Les recettes réelles : 21 431 156 € - 1 567 € par habitant / 1 357 € en moyenne nationale

Les recettes se répartissent comme suit :

- 52% de fiscalité indirecte, soit 11 143 000 € dont les versements de la CCRLP, l'Attribution de Compensation (10 366 000 €) relativement pérenne, la taxe sur les droits de mutation (601 000 €) et la taxe sur les pylônes électriques (176 000 €).
- 35% par des contributions directes (5 375 000€) et compensations de l'Etat (2 129 556€) , soit 7 504 556 €
- 6.5% par des participations de l'Etat et des partenaires financiers soit 1 375 600€
  - Département de Vaucluse, Région, CAF et MSA accompagnent la commune de Bollène dans le cadre du fonctionnement des services de proximité pour 1 139 600€ (Enfance, jeunesse, loisirs, culture, lecture publique, enseignements artistiques, délivrance des titres d'identité, Espace de vie sociale)
  - Attribution par l'Etat à la commune de la dotation de solidarité urbaine pour un montant de 236 000€.
- 6.5% par les autres produits soit 1 383 000€ dont :
  - le produit de la tarification des services (560 400€)
  - le revenu des immeubles (130 000€)
  - La taxe sur la publicité extérieure (140 000€)
  - la refacturation de services à la CCRLP ou au Budget annexe de l'assainissement (375 000€)
  - le remboursement du personnel pour maladie (100 000€) et produits financiers et exceptionnels (77 600€)

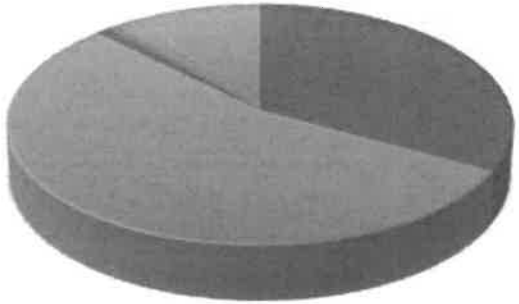

1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements réels

1.2.1. Les dépenses réelles : 5 902 077,53€ (hors RAR 1 203 524.13€)

Les dépenses se répartissent comme suit :

- **63% relatifs aux travaux soit 3 705 977€** dont les principaux sont :
  - *1 330 000 € pour les rénovations de voirie et réseaux divers : entrée Mistral, programme de voirie annuel (centre-ville et Daudet) les renforcements de réseaux électriques et la mise en conformité de la défense contre l'incendie, les travaux d'urgence de voiries et de reprise du réseau d'eaux pluvial , la reprise en régie du canal de Pierrelatte*
  - *151 000 € pour les équipements de Police Municipale, dont la vidéo protection et le renouvellement de véhicules*
  - *120 000€ pour les équipements et matériels sportifs et de loisirs (Vélodrome, stades, bibliothèque, conservatoire) les équipements relatifs aux festivités, le matériel spécifique relatif au fonctionnement des services (sécurité et hygiène, archives, Police municipale)*
  - *200 000 € pour la constitution de réserves foncières notamment dans le cadre de la redynamisation du centre-ville*
  - *612 000 € pour le patrimoine : Site de Barry, Eglise Saint Martin, Collégiale*
  - *750 000€ pour l'ensemble des équipements communaux, avec notamment :*
    - *la poursuite de la rénovation de l'espace Ripert,*
    - *la sécurisation des sites et leur mise en accessibilité,*
    - *la toiture de St Ferréol dont le remplacement est devenue inévitable au regard de l'absence d'entretien,*
    - *les travaux d'aménagement du guichet unique à l'hôtel de ville,*
    - *les travaux nécessaires de mise en conformité des maisons de quartiers et de la Maison de la petite enfance*
    - *les travaux d'extension du gymnase ELUARD*
  - *130 000 € pour le cadre de vie et le remplacement de véhicules municipaux*
  - *40 000 € pour l'information des administrés*
  - *273 500 € pour l'extension du cimetière la Croisière, la reprise des concessions en centre- ville et la réalisation d'une stèle du souvenir*
  - *89 300€ pour le renouvellement du mobilier scolaire et des services municipaux et le matériel informatique*

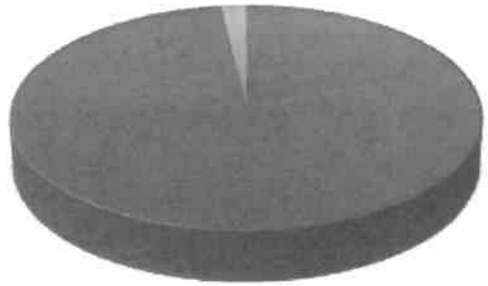

- **27 % de remboursement du capital des emprunts antérieurs, soit 1 607 100 €**

- 10% d'études soit 589 000€ relatifs dont :
  - Frais d'études (Urbanisme, PVD, OPAH RU et Aménagements, étude thermique des bâtiments communaux) et logiciels
  - Subventions d'équipements attribuées dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de l'opération « Façades »
  - Régularisation dotations antérieures (2019) perçues à tort par la commune et ré-imputation d'une subvention

Ces dépenses nouvelles de l'exercice seront complétées des réalisations engagées en 2022 non soldées au 31 décembre pour un montant de 1 203 524.13€ relatives aux travaux et projets suivants :

- Travaux de mise en conformité, sécurité et accessibilité des bâtiments communaux
- Actions déposées et retenues au titre du budget participatif dans le cadre de la convention citoyenne Bollénoise
- Extension et renforcement des réseaux d'électrification et de voiries en lien avec l'augmentation des autorisations d'urbanisme et en comprenant le rattrapage des travaux non réalisés avant 2020 pour lesquels les participations des pétitionnaires ont été encaissées.
- Acquisition d'un logiciel destiné à faciliter et améliorer les échanges avec les associations
- Etudes réalisées dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (étude commerce avec la Chambre de Commerce et d'Industrie), études d'extension des cimetières, Etude relative au projet de Création d'un sentier botanique pédagogique sur le secteur de la Roquette en partenariat avec le conseil municipal des enfants.

1.2.2. Les recettes réelles : 4 788 747.24 €

Les recettes se répartissent comme suit :

- 48 % par les excédents de fonctionnement 2022 pour le besoin de financement de l'investissement de 2023, soit 2 301 697.24 €
- 24% par les subventions d'équipement, soit 1 165 050 €
- 10% par les dotations de fonds de compensation de la TVA et des amendes de police soit 512 000€
- 6% par les reversement des taxes d'aménagement et participations pour voiries et réseaux soit 302 000€
- 8% par les produits des cessions soit 400 000€

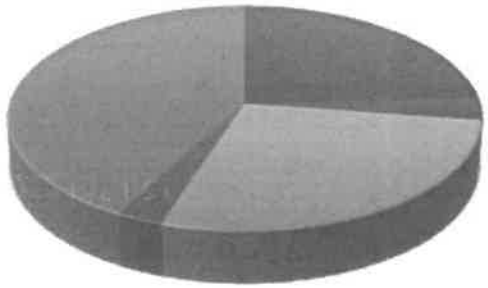

Le solde est composé d'un emprunt d'équilibre de 300 000€ qui sera éventuellement réalisé en fonction du taux d'exécution des projets, des notifications des subventions d'investissement à percevoir et sous réserve du besoin avéré de la collectivité.

2. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : 3 792 498,40 €

En €	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION		
Mouvements réels	312 000,00	975 200,00
Mouvements d'ordre	*1 538 263.43*	*135 000,00*
REPORT RESULTAT 2022		740 063,43
TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 850 263,43**	**1 850 263,43**
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	1 786 886,69	787 562,13
Mouvements d'ordre	*135 000,00*	*1 059 683,62*
Reste à réaliser	*20 348,28*	*16 600,00*
REPORT RESULTAT 2022		387 371,54
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 942 234,97**	**1942 234,97**
TOTAL DU BUDGET	**3 792 498.40**	**3 792 498.40**

Le budget annexe de l'assainissement des eaux usées est équilibré en dépenses et en recettes par section, exploitation et investissement.

Au 1er janvier 2023, le capital restant dû de la dette sur le budget annexe de l'assainissement est de 1 578 796.90 €.

Au-delà des opérations de rénovation et de création de réseaux, **la priorité du budget** tient à la réalisation de la mise en séparatif de la rue Voltaire et au renouvellement de la délégation du service à intervenir en juillet 2024.

Un ingénieur hydraulique a été recruté et il intégrera la collectivité fin avril 2023.

2.1. SECTION D'EXPLOITATION – Détail des mouvements

Les dépenses d'exploitation : 1 850 263,43 €

Les dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 312 000€ et sont composées à hauteur de :
48% de charges à caractère général, soit 150 000 €
dont 60 000 € au délégataire de service public, 40 000€ d'Assistance à Maitrise d'ouvrage dans le cadre du

Les recettes d'exploitation : 1 850 236,43 €

Les recettes réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 975 200€ et sont composée à hauteur de :
66% de redevance d'assainissement soit 642 950 €
16% de contribution ville eaux pluviales, soit 157 050 €

renouvellement du contrat de Délégation de service public et 50 000€ dans le cadre des travaux de réparations et entretien courants
32% de charges de personnel, soit 100 000 €
18% d'intérêts de la dette, soit 56 000 €
Le solde concerne les charges courantes et exceptionnelles pour un montant de 6000€.

Les dépenses d'exploitation réelles sont complétées par les opérations d'ordre et de transferts entre sections pour un montant de 1 538 263,43€.

1.54% de Participation au Raccordement à l'Assainissement Collectif, soit 100 000 €
Le solde concerne les subventions reçues au titre de l'exploitation , la prévision de reprise sur provisions et la participation de la commune de Mondragon à l'utilisation de la station d'épuration de la croisière pour un montant de 75 200€

Les recettes d'exploitation réelles sont complétées par les opérations d'ordre et le report du résultat de fonctionnement 2022 pour montant de 875 063,43€.

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements

Les dépenses d'investissement : 1 942 234,97 €

Les dépenses d'équipement pour un montant de crédits ouverts de 1 656 886,69 € relatifs à la mise en séparatif des eaux usées/pluviales rue Voltaire et du centre- ville et pour la rénovation des réseaux d'eaux usées et le raccordement suite aux nouvelles urbanisations.

Le remboursement d'emprunts pour un montant de 130 000 €

Les opérations d'ordre d'amortissement de subventions d'équipements reçues et les Restes à réaliser viennent compléter les crédits ouverts de dépenses d'investissement pour un montant de 155 348,28€ .

Les recettes d'investissement : 1 942 234,97 €

Les recettes d'investissement du budget annexe proviennent à hauteur de :

- 20% d'excédents d'investissement reporté de 2022 pour un montant de 387 371,54 €
- 45% du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour un montant de 879 763,43 €
- 35% des opérations de dotations aux amortissements et des restes à réaliser pour un montant global pour un montant de 675 100€

Reçu en Préfecture le : 12/04/2023
Affiché le :
Notifié le :
Exécutoire le :